



Analyse de Quelques Conséquences du Conflit de Casamance sur les Ressources Forestières dans le Département de Bignona (Sénégal)

Análise de algumas consequências do conflito de Casamansa sobre os recursos florestais no departamento de Bignona (Senegal)

Boubacar Demba Ba and Luc Descroix



Electronic version

URL: <https://journals.openedition.org/cea/6713>

DOI: 10.4000/cea.6713

ISSN: 2182-7400

Publisher

Centro de Estudos Internacionais

Electronic reference

Boubacar Demba Ba and Luc Descroix, "Analyse de Quelques Conséquences du Conflit de Casamance sur les Ressources Forestières dans le Département de Bignona (Sénégal)", *Cadernos de Estudos Africanos* [Online], 42 | 2022, Online since 25 May 2022, connection on 02 January 2023. URL: <http://journals.openedition.org/cea/6713> ; DOI: <https://doi.org/10.4000/cea.6713>



Creative Commons - Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International - CC BY-NC-SA 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/>

**ANALYSE DE QUELQUES CONSÉQUENCES DU CONFLIT DE
CASAMANCE SUR LES RESSOURCES FORESTIÈRES DANS LE
DÉPARTEMENT DE BIGNONA (SÉNÉGAL)**

Boubacar Demba Ba

Université Assane Seck de Ziguinchor
Ziguinchor 27000, Sénégal
badembaba@gmail.com

Luc Descroix

Institut de Recherche pour le Développement (IRD)
UMR PALOC IRD/MNHN
75231 Paris, France
luc.descroix@ird.fr

Analyse de quelques conséquences du conflit de Casamance sur les ressources forestières dans le département de Bignona (Sénégal)

La région naturelle de Casamance au sud du Sénégal est en proie à un conflit armé depuis décembre 1982. Ce conflit est un des facteurs à l'origine des mutations socio-environnementales dont les répercussions sont manifestes sur les ressources naturelles. Il constitue à cet effet un élément qui a favorisé la délinquance environnementale, donnant ainsi naissance à des filières autour de l'exploitation du bois, desquelles les acteurs sont nombreux et divers. Cet article a pour objectif de montrer quelques conséquences du conflit armé sur les ressources forestières dans le département de Bignona. Ainsi, l'étude fait un focus sur l'exploitation du bois d'œuvre. L'approche combine une analyse diachronique des unités paysagères intégrant les outils de la géomatique (télédétection, relevés GPS) et les travaux de terrain. L'analyse permet aussi d'identifier les acteurs et leurs modes opératoires ainsi que les principales destinations des produits.

Mots clés : conflit armé, ressources forestières, bois d'œuvre, conséquences, Bignona

Análise de algumas consequências do conflito de Casamansa sobre os recursos florestais no departamento de Bignona (Senegal)

A região natural de Casamansa, no sul do Senegal, é palco de um conflito armado desde dezembro de 1982. Este conflito é um dos fatores que estão na origem das mudanças socioambientais cujas repercussões são evidentes nos recursos naturais. Constitui um elemento que tem favorecido a criminalidade ambiental, dando origem a fileiras à volta da exploração da madeira nas quais os atores são numerosos e diversos. Este artigo visa mostrar algumas consequências do conflito armado sobre os recursos florestais no departamento de Bignona. Assim, o estudo centra-se na exploração da madeira. A abordagem combina uma análise diacrônica de unidades de paisagem que integra ferramentas geomáticas (teledeteção, levantamentos GPS) e trabalho de terreno. A análise também permite identificar os atores e as suas formas de operar, assim como os principais destinos dos produtos.

Palavras-chave: conflito armado, recursos florestais, madeira, consequências, Bignona

Recebido: 09 de fevereiro de 2020

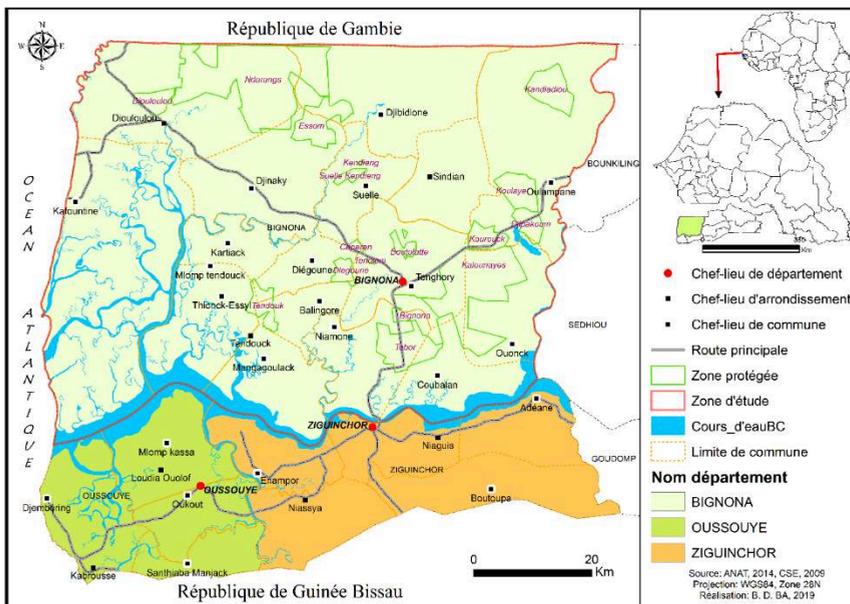
Aceite: 06 de dezembro de 2021

La région ouest-africaine a connu depuis des décennies un certain nombre de conflits armés, dont celui de Casamance, au sud du Sénégal. Ce conflit oppose l'État du Sénégal au Mouvement des Forces Démocratiques de la Casamance (MFDC) depuis décembre 1982 (Diallo, 2012 ; Gorée Institute, 2015 ; Marut, 1999 ; Sadatchy, 2011). Les conséquences sont nombreuses et diverses. La forêt casamançaise a connu des transformations du fait que son image est associée à celle de la rébellion qui l'utilise comme zone de refuge, mais aussi comme source de revenus (Marut, 2010, p. 109). En effet, la « Verte Casamance » c'est le nom que d'aucuns utilisent pour désigner la région naturelle de Casamance. De par sa position géographique, la générosité de la nature lui confère les formations végétales les plus denses du pays (CE-FAO, 2000, p. 10 ; Kane, 2007, p. 20 ; Sané, 2017, p. 120). Des forêts sacrées, piliers forts de la tradition diola (Badiane & Coly, 2009, p. 25), traduisant les relations entre les populations et l'arbre, des forêts classées aménagées depuis 1932, des forêts-galeries, ainsi que des forêts de mangrove et autres formations végétales forment cette verdure de la Casamance. Mais, depuis quelques années, la population crie au scandale. La forêt casamançaise n'est plus ce qu'elle était il y a 50 ans (Marut, 2010, p. 109). Partout dans la région se manifestent les séquelles liées à l'action de l'homme. Les malheureux incidents (14 personnes tuées par des éléments armés non identifiés ; même si le constat est que ce sont les villageois qui étaient mis en état d'arrestation) du 6 janvier 2018 dans la forêt classée des Bayottes (Badem), située dans la commune de Nyassia près de Mpack, au sud de la commune de Ziguinchor, témoignent des enjeux énormes autour de l'exploitation forestière. Depuis le début des années 2000, l'exploitation illégale de bois d'œuvre a pris un rythme sans précédent dans le département de Bignona comme dans la plupart des zones forestières de la partie nord de la Basse, Moyenne et Haute Casamance, transfrontalière à la République de Gambie. En effet, selon Smith (2002, p. 5) l'expression « exploitation forestière illégale » est employée pour désigner les activités liées à la récolte de bois qui enfreignent des lois nationales (ou sous-nationales). Les activités illégales et la corruption dans le secteur forestier peuvent se propager à travers toute la filière du prélèvement et du transport, à la transformation industrielle et au commerce des bois. Smith précise aussi que les coupes illégales incluent celles qui s'opèrent à l'intérieur des aires protégées ou hors des zones de concessions. L'exploitation abusive et souvent irrégulière de la forêt casamançaise est favorisée par la situation d'insécurité dans certaines zones forestières. Il s'y ajoute les feux de brousse, les coupes inconsidérées par les sous-traitants de la compagnie fournisseuse d'électricité (forêt pillée sur 50 ou 100 m de profondeur au bord des routes de toutes ses espèces nobles), les prélèvements pour le fumage du poisson

(72 tonnes de bois par jour pour le seul site de pêche de Kafountine), ainsi que de nombreux autres abus (disparition des grands fromagers), ce qui pose ainsi avec acuité, le débat sur la sauvegarde de la forêt ou de sa régénération (Bodian & Ndiaye, 2010, p. 2) dans un contexte climatique changeant.

Notre champ d'analyse, le département de Bignona, se trouve au sud-ouest du Sénégal et est l'une des zones les plus vastes et les plus forestières de la région de Ziguinchor. Elle couvre une superficie de 5 295 km², soit 72,6 % de la superficie de la région, avec une population de 252 556 habitants selon le recensement de 2013. On y retrouve 20 massifs forestiers dont certains ont fait l'objet de classement (figure 1). Ces forêts sont aujourd'hui très agressées (Ba, 2019). Le département de Bignona est limité au nord par la République de Gambie, au sud par les départements d'Oussouye et de Ziguinchor dont il est séparé par le fleuve Casamance. À l'ouest nous avons l'océan Atlantique et à l'est les départements de Bounkiling et Sédhiou appartenant à la région de Sédhiou (figure 1). Ce cadre géographique avec ses potentialités forestières va au fil de l'évolution du conflit de Casamance avoir de nouveaux occupants (les rebelles et autres prédateurs), ce qui va donc progressivement concourir à sa dégradation.

Figure 1 : Localisation du département de Bignona au Sénégal



Données et méthodes

Les données utilisées dans cet article concernent des données géospaciales Landsat 1, 5 et 8 de 1972, 1990 et 2016. L'objectif à travers cette analyse diachronique est de mieux appréhender les changements intervenus dans les différentes unités paysagères notamment les formations végétales de terre ferme. La cartographie de l'occupation du sol a été réalisée par télédétection. Les données d'enquêtes et d'entretiens auprès des populations et des acteurs (exploitants forestiers) sont mises à contribution dans le but de mieux comprendre la perception des populations sur l'évolution de leur environnement. L'échantillonnage des ménages interrogés a été fait suivant un taux de sondage de 10% considéré assez représentatif compte tenu des préenquêtes et de l'expérience de terrain depuis cinq ans sur ce terrain. Deux missions de terrain ont été effectuées en Gambie et à Touba dans le but de voir les dépôts de bois, les scieries et connaître les lieux de provenance de ce bois.

Résultats et discussions

L'analyse des conséquences du conflit sur l'exploitation forestière dans le département de Bignona n'est pas un exercice facile. Cela est lié à la complexité du terrain en termes d'accès aux données réelles sur les quantités de bois exploité, mais également de l'évolution du phénomène. Pour mettre en relation le conflit et l'exploitation forestière, nous avons interrogé l'histoire. En effet, l'histoire du conflit a été marquée par le transfert pendant les années 1990, notamment des bases rebelles du sud (département d'Oussouye) vers le nord. Ce qui fait du département de Bignona et des ressources forestières des proies pour ces nouveaux occupants (les rebelles). L'arrivée de Salif Sadio¹ en 2006 va davantage relativement exposer la forêt. La forêt leur sert de refuge, mais aussi de sources de survie. Cependant, bien avant l'arrivée de Salif Sadio, dans les années 1990, le gouvernement du Sénégal sous M. Abdou Diouf avait autorisé les rebelles (Diakaye) à exploiter la forêt à leur guise (Marut, 2010). Cette autorisation va constituer une brèche à la ruée vers la forêt. Cette situation va prendre des proportions déplorables au moment où la Gambie avait interdit les coupes dans ses forêts en 2016. À partir de ce moment, toutes les forêts de la partie nord des départements de Bignona, Sédhiou et Médina Yoro Foula deviennent les cibles des promoteurs provenant de la Gambie, mais qui emploient des acteurs locaux. Chaque jour, ce sont des charrettes et des camions qui envahissent les massifs forestiers à la

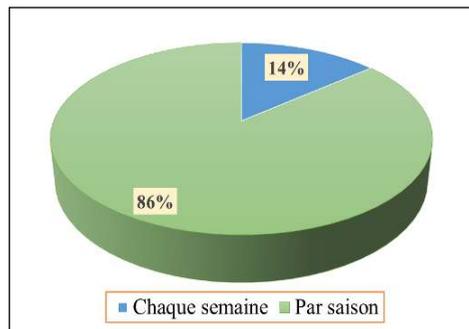
¹ Chef rebelle.

recherche de bois d'œuvre et/ou de bois mort. Précisons ici que les rebelles ne sont pas les principaux acteurs exploitants les forêts. Les promoteurs ont profité de l'insécurité pour piller tranquillement la forêt. D'ailleurs, c'est depuis le début des années 2010 que le constat est devenu amer. Les forêts du département commencèrent progressivement à perdre les grands arbres. Depuis ces dernières années, la complicité est de plus en accrue avec les autorités locales, les bandes armées au point que Salif Sadio, suite à la suspension des permis de coupe par le chef de l'État M. Macky Sall, en janvier 2018, dit qu'il n'arrêterait pas de couper la forêt tant qu'il y aura des œuvres sociales à mener dans la région. À ce propos, il précise que les permis de coupe sont délivrés gratuitement,² car la forêt appartient aux casamançais. Dès lors, qui assure réellement le contrôle de la forêt ? Est-ce l'État ou les rebelles ? Les enjeux sont énormes et la pression de plus en plus forte sur les forêts. Ainsi, cette « ruée » vers les forêts du département va donner lieu à un essor fulgurant et à une forte organisation dans le secteur du bois d'œuvre sous forme de filière.

De la fulgurance d'une filière de bois d'œuvre

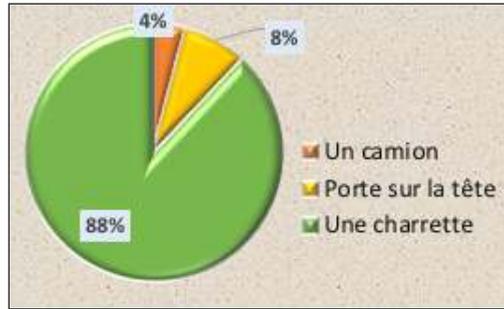
Pour rappel, retenons que l'exploitation du bois d'œuvre a existé depuis des décennies dans le département de Bignona. Parallèlement, la collecte du bois mort et d'autres fruits est effectuée tel qu'indiqué par l'article L.10 du Code forestier (République du Sénégal, 1998, p. 7) dans sa partie législative. Mais cette forme de collecte du bois mort n'avait jamais posé problème (fig. 2), compte tenu aussi des moyens de collecte et des outils utilisés (fig. 3). Aujourd'hui, il y a une forme « d'industrialisation » du secteur, favorisée par l'implantation des scieries pour la plupart clandestines.

Figure 2 : Fréquence de collecte du bois mort



² Propos lors d'un entretien accordé à la radio Zig-FM, janvier 2018.

Figure 3 : Moyens de collecte du bois mort



En effet, la figure 2 révèle que 86% de nos interlocuteurs faisaient une collecte saisonnière du bois mort pour la cuisson des aliments voire pour la production du sel. Il s'agissait d'une collecte familiale. Selon la taille de la famille, les individus devant aller à la collecte pouvaient passer une demi-journée dans la brousse. Dans ce lot, 88% utilisaient la charrette pour transporter le bois de la forêt à la maison. Cette activité est menée généralement en saison sèche souvent après le passage des feux de brousse. C'est le moment que les femmes mettent à profit pour rapporter un fagot de bois à chaque fois qu'elles se rendent en brousse. Aujourd'hui dans le département de Bignona, il y a une forte demande (72t/jour) en bois mort pour les unités de fumoirs à Kafountine (Diabang, 2016, p. 120) qui accroît la pression sur la forêt au nord-ouest du dit territoire. On note aussi des convois de bois mort exploités dans les forêts proches de la commune de Bignona vers le site de Kafountine.

L'arrivée des scieries a encouragé la ruée des jeunes qui n'avaient d'autres activités que de rester sous les manguiers à faire du thé. De plus en plus, ils s'intéressent à une activité où ils peuvent désormais gagner entre 10 000 FCFA et 30 000 FCFA par jour. Ainsi, chaque jour, des centaines de charrettes vont s'introduire dans les forêts du département. Les plus exposées sont les plus proches de la commune de Bignona, loin des zones occupées par les rebelles. Il s'agit entre autres des forêts de Boutolatte, Tenghory, Bignona et Kalounayes, en plus de celles situées dans la zone frontalière à la Gambie (Narang-Essom et Djibidione). Des promoteurs (*lobbies*) en profitent rapidement pour s'installer dans un système de corruption indescriptible. C'est ainsi que se forme une filière organisée par des acteurs.

Les acteurs de la filière bois-d'œuvre

Le trafic du bois d'œuvre dans le département de Bignona est mené par plusieurs acteurs. Il s'agit des menuisiers, les coupeurs et charretiers, les promoteurs de scieries et les rebelles.

Les menuisiers : ils sont normalement légalement installés et utilisent le bois d'œuvre pour leurs activités. Ce bois est transformé en meubles commercialisés dans le département ou ailleurs en fonction de la clientèle. Ils achètent les planches soit auprès des scieries légales soit ils font des commandes auprès de scieurs clandestins s'activant sous les manguiers.

Les coupeurs et charretiers : ils sont constitués en majorité de jeunes qui se dirigent vers la forêt de leur choix pour rentrer le soir avec des stères soit de bois de vène, soit de bois de teck ou du bois blanc. Le chargement de cinq à six stères de bois blanc est vendu entre 15 000 et 20 000 FCFA selon la taille des troncs. Le bois est vendu aux promoteurs de scieries clandestines ou échangé contre des motos « *djakarta* ».

Les promoteurs de scieries : On peut les classer en deux catégories. La première catégorie est constituée par les scieries officiellement reconnues par les services des Eaux et forêts et qui sont au nombre de six dans le département.



Photo 1 : Une scierie clandestine à TENGHORY transgambienne (Cliché B. D. Ba, 2016)

La deuxième catégorie concerne les clandestins (photo 1). Ces derniers sont connus sous le nom de « *baol-baol*³ » venant pour la plupart de la région de Diourbel (Touba notamment) et certains du bassin arachidier (région de Kaolack). Ils constituent les acheteurs potentiels, ayant le capital financier et matériel. Ils sont influents et sont propriétaires de scieries. Ils achètent les bois de

³ Le commerce est leur activité de prédilection. Au départ, la plupart d'entre-deux achetaient des mangues et autres produits de terroirs qu'ils revendaient dans d'autres marchés du pays. Actuellement, d'autres ont fini par s'installer et se sont investis dans le trafic de bois.

teck (*Tectona grandis*), vène (*Pterocarpus erinaceus*), caïlcédrat (*Khaya senegalensis*), bois blanc (*Gmelina arborea*)... Ils disposent également des dépôts dans la zone Tenghory Transgambienne et le bois chargé dans des camions est convoyé vers les autres régions du Sénégal.

Revenant à la première catégorie de scieries, retenons qu'elles sont officiellement autorisées à s'installer et bénéficient annuellement de quotas d'exploitation fixés par le ministère en charge de l'environnement conformément aux dispositifs du Code forestier (tableau 1).

Tableau 1
Répartition du quota de bois d'œuvre aux scieries autorisées en 2013 du département de B

N°	CPEF	Scieries	Caïlcédrats	Dimb	Linké	Santan	Kapokier	TOTAL en m ³
1	17/ZR	GIE exploitation f. sud	30	20	20	30	20	120
2	15/ZR	Sat/Tobor	25	20	20	10	10	85
3	18/ZR	Nouvelle scierie de Tobor	20	20	20	10	10	80
4	03/ZR	Scierie Kamou	50	10	30	10	10	110
5	12/ZR	Boutolatte	30	20	30	15	15	110
6	09/ZR	SOCEFSA	40	25	30	30	20	145
7	16/ZR	Casa-bois	10	10	10	10	10	50
TOTAL			420	255	405	240	225	1.500

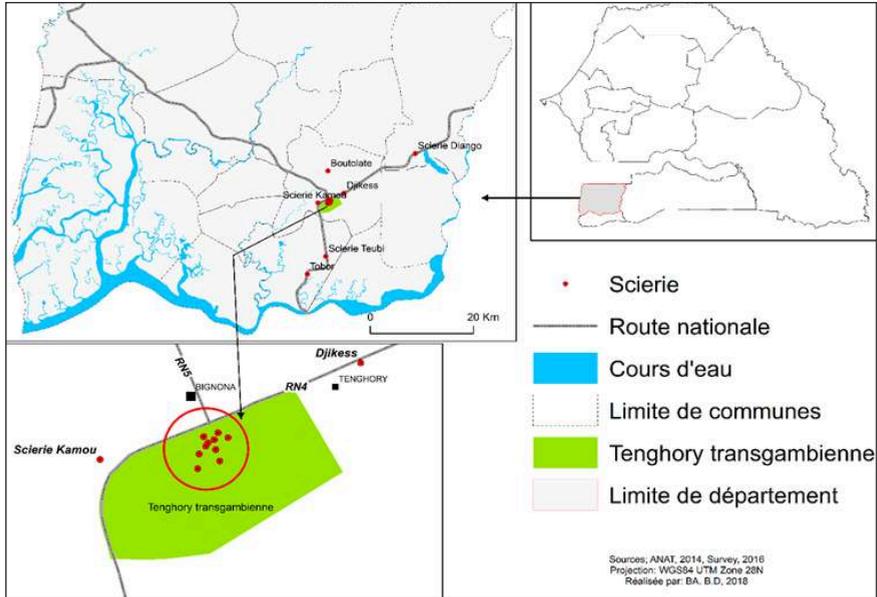
Source : Journal officiel du Sénégal, <http://www.jo.gouv.sn/spip.php?article8927>

La redistribution des quotas est effectuée par les services régionaux et départementaux des Eaux et forêts en fonction du potentiel disponible et exploitable. Les scieries officiellement reconnues dans le département de Bignona sont : la scierie de Tobor, Teubi, Diango, Kamou (exploitée actuellement par le GIE Kadiamor), Boutolatte et Djikess (avec le groupement SOSEFCA) (figure 4).

Aujourd'hui, suite à la suspension des permis de coupe, ces scieries semblent fermer les ateliers pour agir directement sur le terrain avec les tronçonneuses. À côté, on a d'autres scieries qu'on retrouve uniquement dans le village de Tenghory Transgambienne, où nous trouvons une dizaine de scieries « normalement illégales », car n'ayant pas une autorisation de s'installer. Les propriétaires paient à la commune de Tenghory une patente annuelle par anticipation qui varie entre 100 000 FCFA et 300 000 FCFA voire 500 000 FCFA selon la taille de la scierie. Ce qui fait de Tenghory Transgambienne le centre de valorisation, pour ne pas dire de trafic et de commercialisation, de ce bois illégalement exploité dans les forêts dites classées. Ainsi le constat est que la commercialisation du bois légal est moins importante que celle du bois illégalement exploité. Ceci est perceptible

à travers l'ampleur du nombre d'acteurs clandestins intervenant dans ce secteur. Ce système de marché noir de bois d'œuvre a fait qu'une dizaine de scieries a vu le jour dans le village de Tenghory.

Figure 4 : Localisation des scieries dans le département de Bignona



Cette stratégie au vu et au su des autorités administratives et forestières semble laisser libre chemin aux destructeurs de l'environnement. La présence des ateliers de menuiserie dans ce village, couvre de manière directe le trafic frauduleux du bois d'œuvre, dans la mesure où la situation qui se présente dans ce secteur ne laisse pas rêver d'un environnement généreux pour les générations futures. Or, Smith (2002) nous dit que le prélèvement illégal du bois met sérieusement en péril les ressources forestières. Ce que semble soutenir ce coupeur lorsqu'il dit, ironiquement : « nous allons continuer à couper et quand il n'y aura plus d'arbres à couper, nous allons prendre les râteaux pour transformer cet espace en champ et cultiver ».

Cette situation que connaît le département de Bignona fait courir de risques économiques, environnementaux et sociaux. Pourtant, même si les conséquences sont visibles, la prolifération des ateliers n'augure pas une prise de conscience des effets pour notre environnement. Ces ateliers ne sont donc que des unités de transformation du bois en meubles, qui à leur tour sont librement évacués par des camions ou par les bus de transport en commun vers les grandes villes. Dans le lot des acteurs, on retrouve les rebelles. En effet, leurs activités sont plus diffi-

ciles à contrôler du fait de l'insécurité qui sévit dans certaines parties au nord et nord-ouest du département. En effet, dans certaines zones comme dans la commune de Djinaky (« zone des palmiers ») ce sont les rebelles qui donnent les autorisations de coupe. Une grande partie de ce bois est convoyé vers la Gambie. Au-delà des combattants du MFDC, la population fait son propre business sur le bois. L'enjeu est grand, car certains élus, chefs de village et autres chefs coutumiers sont souvent indexés d'être de connivence avec des multinationales, comme les Chinois et les Indiens (BBC, 2018). C'est ainsi qu'en juin 2018 cette situation avait opposé la commune de Sindian à celle d'Oulampane suite à une exploitation de dizaines de caïlcédrats dans la commune de Sindian. Il en est de même dans le village de Katinong (commune de Suelle) où certains jeunes ont été contraints à l'exil vers la Gambie pour avoir abattu des caïlcédrats dans le village. La question qui se pose est : quand est-ce que l'exploitation illégale des forêts du département de Bignona sera maîtrisée ? Le bois circule librement avec des autorisations souvent douteuses.

Tableau 2
Saisies effectuées par les services des Eaux et forêts entre 2014 et 2015

Espèces	Quantité saisie	Type
<i>Teck (Tectonia grandis)</i>	320	Billons de teck
	435	Madriers de teck
	350	Planches de teck
<i>Vène (Pterocarpus erinaceus)</i>	134	Billons de vène
	189	Plateaux de vène
	100	Planches de vène
<i>Gmelina (Gmelina arborea)</i>	186	Billons de gmelina
	150	Poutrelle de gmelina
<i>Caïlcédrat (Khaya senegalensis)</i>	77	Billes de caïlcédrat
	416	Plateaux de caïlcédrat
	372	Quartiers de caïlcédrat
<i>Bois rouge</i>	224	Poutrelle de bois rouge
<i>Rônier</i>	717	Lattes de rônier

Source : Service régional des Eaux et forêts et chasse/Ziguinchor

L'exploitation du bois d'œuvre dans le département de Bignona met ainsi en exergue un trafic organisé par un maillon fort autour des propriétaires de scieries, des acheteurs particuliers. Ces promoteurs de scieries disposent de courtiers sur le terrain qui sont aussi des acheteurs potentiels du produit et un maillon faible de charretiers et de coupeurs.⁴ Ils sont les plus exposés aux traques et les

⁴ Le coupeur n'est pas forcément un charretier. On peut faire appel à ses services moyennant une rémunération en fonction du nombre de stères.

moins rémunérés. Les menuisiers sont fortement dépendants du fonctionnement de ces unités de sciage des planches. Ce qui fait que leurs activités subissent les conséquences du non-fonctionnement des scieries. Les rebelles interviennent dans cette exploitation ; mais leurs actions sont ciblées autour de leurs cantonnements. Cela veut dire que les principaux acteurs sont bien connus dans la mesure où ils sont les plus présents lors des ventes aux enchères du bois saisi (tableau 2) par les services des Eaux et forêts.

En plus du bois saisi, il y a également les saisies de charrettes, de camions, entre autres outils (planche de photo 1).



Planche de photo 1 : Moyens de transporteurs et types de bois saisis par le service des Eaux et forêts de Bignona

Mais ces saisies ne semblent guère décourager les prédateurs. De plus en plus, le système des scieries mobiles⁵ se développe. Il s'agit d'individus équipés de tronçonneuses, qui scient les madriers dans la brousse et ceux-ci sont chargés

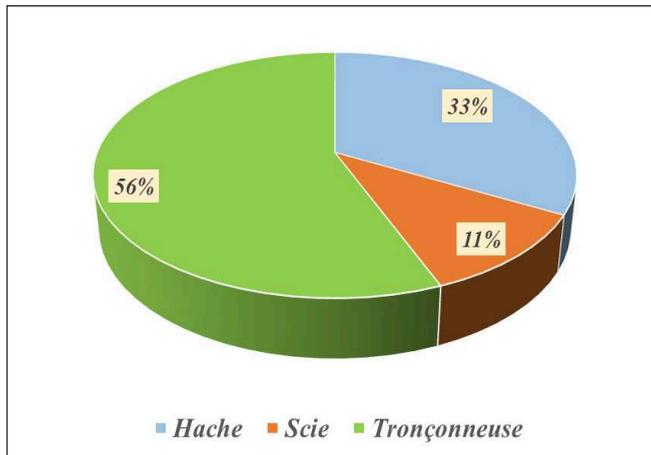
⁵ Nous entendons par scierie mobile, les coupeurs qui utilisent les tronçonneuses pour « échapper » aux visites de site (scierie) par les Eaux et forêts.

dans des camions (planche de photo 1). Ces scieries mobiles sont plus dangereuses et dévastatrices. Les résultats de nos enquêtes et missions de terrain ont révélé que la tronçonneuse est aujourd'hui l'instrument le plus utilisé, car elle est bien plus rapide donc plus efficace pour détruire la forêt (figure 5).



Planche de photo 2 : Exploitation du bois dans zone Kafountine Abéné (Cliché, B. D. Ba, 2017)

Figure 5 : Outils ou instruments utilisés pour la coupe du bois vert dans les forêts du département



En outre, le constat est que dans la partie nord-ouest du département de Bignona, il existe un système de pillage de la forêt. Dans les zones Kafountine-Abéné au niveau des résidences et campements, les propriétaires cherchent des piquets pour la clôture de leur propriété. Cependant, ceux qui sont chargés de faire le travail ne coupent pas ou peu le bois mort. Ils coupent du bois vert qu'ils mélangent avec un peu de bois mort (planche de photo 2A). Interpellé, le chauffeur du véhicule immatriculé en Gambie⁶ dit avoir une autorisation de l'agent des Eaux et forêts de la zone.

⁶ Il est important de préciser que dans cette partie du département de Bignona, la plupart des véhicules sont immatriculés de Gambie.

Dans un autre domaine, rappelons que chaque jour ce sont des dizaines de camionnettes et de charrettes qui convoient du bois vers le quai de pêche de Kafountine pour le fumage de poisson (planche de photo 1B). Retenons ici que l'intervention des agents du service Eaux et forêts reste très timide voire très corrompue. Un agent pour contrôler toute une commune. Et ce dernier n'intervient pas dans certaines parties du fait de l'insécurité politique (présence susceptible de rebelles). Les agents de l'Aire marine protégée d'Abéné (AMPA) qui s'y rendent parfois restent impuissants devant les exploitants armés.

L'implication des armées dans la protection de la forêt reste salutaire ; mais des efforts restent encore à faire. Il est important de noter ici également que la situation est devenue encore plus complexe, lorsque les soldats peuvent circuler avec des planches jusqu'à Dakar sans être inquiétés ; alors que le menuisier du coin peine à fabriquer un lit du fait des restrictions. La même situation est observée par rapport à la circulation du charbon de bois. Le bois mort ravitaillant le site Kafountine provient essentiellement de la zone de Diannah et entre Diouloulou et Donbomdir au niveau de ces massifs forestiers au nord de Mahamouda Diola et vers Koudioubé. C'est donc une véritable « industrie du bois » qui s'est implantée dans cette aire compte tenu de la forte demande. Ainsi, vu les quantités de bois qui sortent dans cette zone, on se demande quelle est la maladie qui ravage les arbres dans les forêts du département ? En réalité, ici, les coupeurs de bois d'œuvre après leurs passages laissent la place à des collecteurs « de bois morts ». L'étude de Diabang (2016) a montré qu'à Kafountine, 72,5 tonnes de bois sont consommées dans les fumoirs par jour, soit en moyenne 322,4 kg/fumoir/jour. Cette forte demande s'illustre également par l'importance des dépôts de bois au niveau du quai de pêche de Kafountine (planche de photo 2B). Le niveau important de prélèvement de bois montre la relation directe entre l'exploitation du bois d'œuvre et la collecte du bois mort. En effet, après avoir récupéré les troncs, le reste est collecté comme bois mort et vendu à Kafountine ou est utilisé pour les besoins des ménages.

Nos missions de terrain ont permis de constater une certaine prise de conscience à travers l'aménagement de forêts communautaires à Donbomdir, Macouda et Oulampane. Des opérations de reboisement sont effectuées par les organisations comme l'Association des planteurs de l'arrondissement de Diouloulou (ASAPID), le CARITAS, entre autres. Ces structures s'investissent dans la sensibilisation et la protection à travers des actions ponctuelles, mais dont la portée est capitale. À cet effet, des reboisements (tableau 3) sont considérés comme une réponse contre la dégradation de la forêt en Casamance. L'analyse de la filière et l'identification des différents acteurs nous ont conduits à l'identifica-

tion des lieux de destination des quantités de bois exploitées dans le département de Bignona.

Tableau 3
Types d'espèces reboisés dans la commune d'Oulampane entre 2016 et 2017

Espèces	<i>Moringa oleifera</i>	<i>Anacardium occidentale</i>	<i>Adansonia digitata</i>	<i>Parinari macrophylla</i>	<i>Eucalyptus camaldulensis</i>	<i>Parkia biglobosa</i>
Nombre	248	3957	170	101	200	85

Source : Entretien avec un agent du Caritas/Ziguinchor

Des lieux de destination du bois d'œuvre trafiqué

Dans le département de Bignona comme dans les départements de Sédhiou et de Kolda, les lieux de destination des planches et stères peuvent être classés en trois niveaux. Il s'agit du niveau local (zone d'exploitation), du niveau national (autres régions du pays) et celui international (vers les pays limitrophes, principalement la Gambie).

Au niveau local, les résultats de terrain ont montré qu'une petite partie du bois exploité est vendu aux menuisiers locaux. Aujourd'hui, depuis la suspension des permis de coupe et « l'implication » de l'armée dans la gestion des forêts, les menuisiers vivent difficilement de leur art. Ils se convertissent progressivement en conducteurs de moto-taxi (« *djakarta* »). Au même moment du bois sous forme de madriers, de meubles et de planches quitte la région vers les autres contrées du pays.

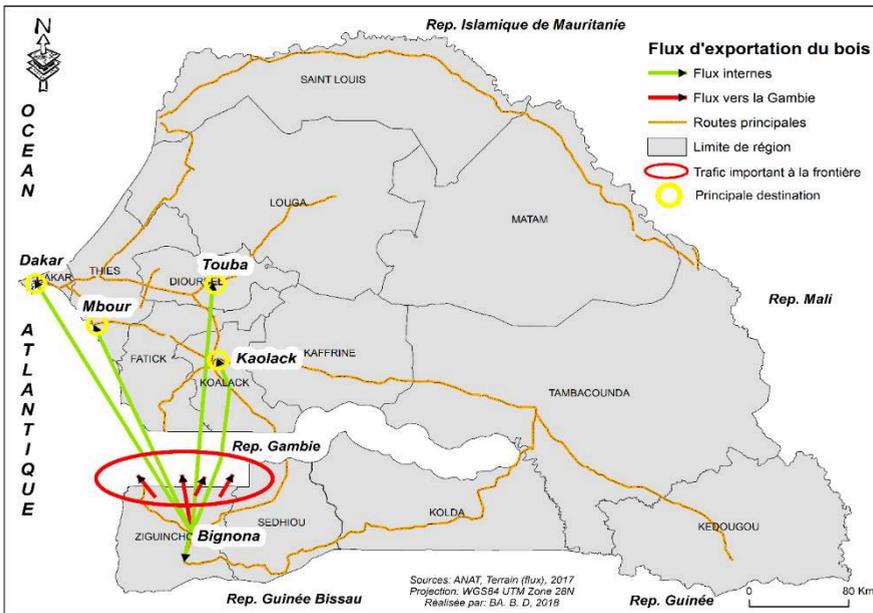
Au niveau national, le bois exploité majoritairement illégal est acheminé par des camions vers Kaolack, Dakar, Touba, Mbour (figure 6).

On retrouve à Tenghory Transgambienne des dépôts clandestins de bois blanc et de teck exploité dans les forêts de Boutolatte et celle dite de Bignona. Ce bois est chargé dans des camions à destination de Kaolack. Le convoyeur que nous avons interpellé souligne, en nous montrant des papiers justificatifs, qu'une partie du bois lui a été vendu par les agents du service des Eaux et forêts, et le reste qu'il a lui-même produit dans sa scierie. Cela révèle la nébulosité autour de ce secteur.

Au niveau international, la République de Gambie (ovale en rouge) est l'une des principales destinations du bois illégalement exploité dans la partie nord du département de Bignona. Des promoteurs forts gambiens en complicité avec des acteurs sénégalais y compris les rebelles, pillent la forêt. Ce qui fait d'ailleurs que la Gambie occupe une place importante dans l'exportation du bois de vène vers la Chine par le biais de l'entreprise Westwood (BBC, 2020). Selon cette

même source, 11 710 conteneurs ont été exportés. En lien avec la forte présence de scierie de bois de Djiboro à la frontière vers Séléty (Sénégal) jusqu'à Birkama en Gambie. Le constat est qu'aussi la Gambie est en train d'aménager des forêts sur l'ensemble de son territoire. Ces forêts sont constituées de *Gmelinia arborea* et/ou de teck. Le départ du Président Yaya Jammeh et l'arrivée du Président Adama Barro à la magistrature suprême de la Gambie avait suscité de l'espoir par rapport à la maîtrise du flux transfrontalier de trafiquants de bois. Toutefois, force est de constater que la situation n'a pas du tout évolué, sinon cela ne fait s'empirer davantage. Cela s'illustre à travers les saisies (111 billons, 119 charrettes, 43 chevaux, 98 ânes, 2 tronçonneuses, etc.) effectuées par les services des Eaux et forêts de Bignona, Sédhiou et Kolda en février 2019. Ce niveau d'exploitation anarchique dans le département de Bignona entraîne des conséquences sur l'environnement et sur la biodiversité.

Figure 6 : Principaux lieux de destination du bois d'œuvre exploité dans le département de Bignona



Des conséquences du conflit de Casamance sur les forêts du département de Bignona

Lorsqu'on analyse les conséquences du conflit de Casamance sur les forêts, on ne peut pas ne pas évoquer la carbonisation du bois. En effet, cette activité s'est bien développée dans le département de Bignona dans la mesure où les femmes laissées à la maison par leurs époux suite à la traque aux rebelles, vont

s'orienter vers la production du charbon de bois. Ces dernières produisent du charbon qu'elles commercialisent notamment en ville (Manga, 2006), afin de subvenir à leurs besoins surtout alimentaires, en plus de l'éducation et la santé des enfants. Cette activité était jadis pratiquée essentiellement par des Peul venus de la Guinée. Aujourd'hui, les Diola sont devenues des « *diallo kéréigne*⁷ ». Un transect réalisé de Tobor à Séléty à la frontière gambienne et dans un autre sens jusqu'à Kafountine à partir de Diouloulou nous a permis de constater que sur cinq villages, dans quatre d'entre eux le charbon est produit et commercialisé (planche de photo 3).



Planche de photo 3 : Meule de charbon à Djibidione (juin 2017)
Vente du charbon à Bignona (janvier 2016)

Cette exploitation rend de plus en plus vulnérables les massifs forestiers, et crée ainsi la rupture de la sacralité de la relation entre l'homme et l'arbre. Il n'y a pas que les femmes, les hommes et en particulier les jeunes s'y activent fortement surtout vers le début de l'année scolaire. Les revenus issus de cette activité concourent à l'achat de fournitures. Les statistiques montrent que 6295 sacs de charbon ont été saisis entre 2014-2015. Ce qui ne représente qu'une infime partie des quantités de charbon produit. Le ravitaillement des « centres urbains » plus consommateurs se fait la nuit. La planche de photo 3A montre des sacs de charbon et des pots exposés au niveau du marché de Bignona. Ces sacs ne sont pas labélisés, traduisant le caractère illégal ; contrairement aux sacs B, dont le charbon est issu de la forêt des Kalounayes à travers le projet du PERACOD. Ce qu'il y a lieu de retenir ici, c'est qu'on note une forte présence de ces coopératives productrices de charbon dans le département. À côté de la production du charbon de bois, nous avons aussi le phénomène des feux de brousse souvent volontaire sous prétexte de sécurité (Mané, 2016, p. 110 ; Marut, 1999). Chaque année des centaines d'hectares de végétaux sont consommés par les feux notamment autour

⁷ *Diallo kéréigne* est un terme utilisé dans le langage commun pour désigner les Peul producteurs de charbon de bois. *Kéréigne* veut dire charbon en wolof.

des principaux axes du département. Dans le rapport du CSE de 2013 (p. 27), il est mentionné « qu'entre octobre 2012 et mai 2013, 747 816 ha de surfaces brûlées sont enregistrés dont 567 728 ha concernent les feux de brousse » et en 2014, 32 303 ha ont été consumés dont 28 293 ha en feux de brousse. On note ainsi une baisse relative de 36% comparée à l'année 2013 (tableau 4) (CSE, 2014, p. 15). Ces statistiques concernent l'ensemble de la région. Cependant le tableau 4 met en exergue la situation dans le département de Bignona. Ses données illustrent l'évolution des différents types de feux de brousse dans le département de Bignona.

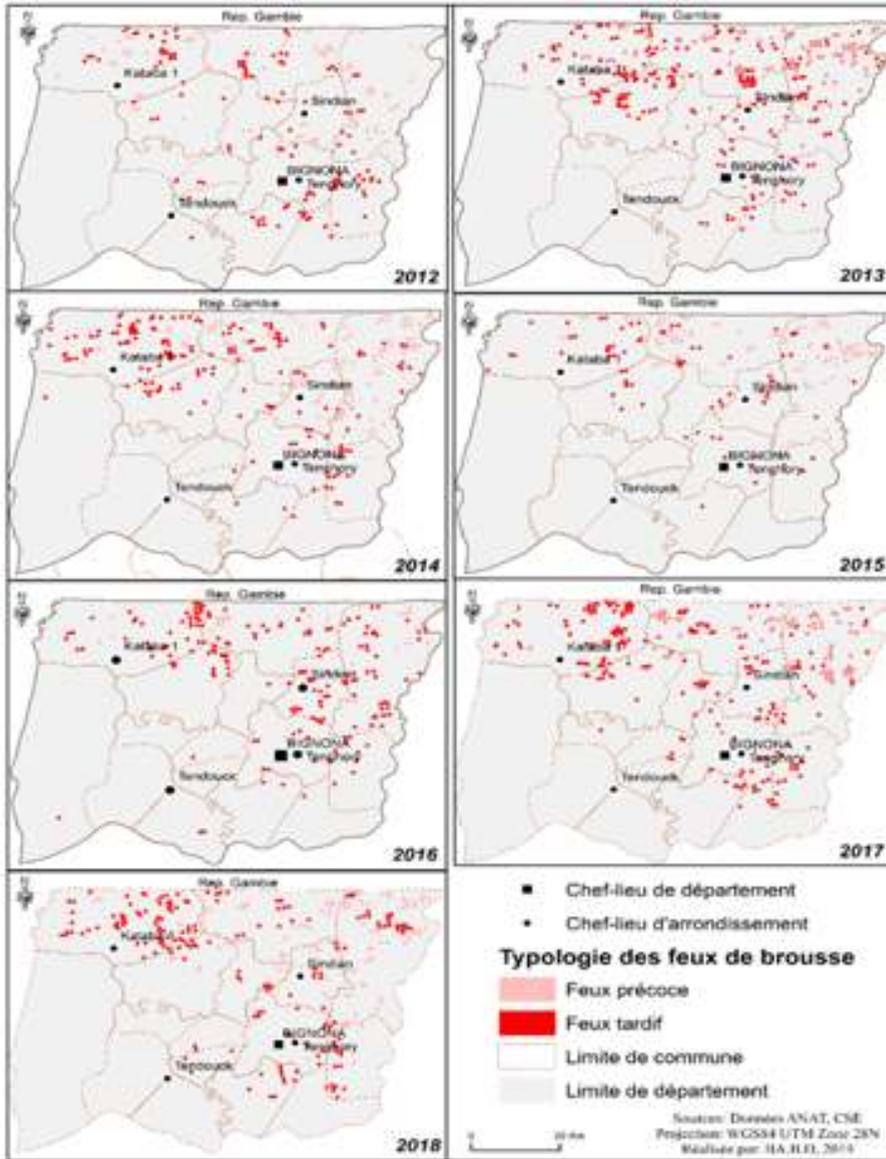
Tableau 4
Évolution des feux de brousse dans le département de Bignona (2011-2013)

Département	Arrondissements	Superficies brûlées		
		2011-2012	2012-2013	% de variation
BIGNONA	Kataba 1	11 271,15	11 734,44	4,11
	Sindian	14 953,58	22 734,36	52,03
	Tendouck	1 562,68	400,26	-74,39
	Tenghory	7 575,36	4 211,92	-44,40
	TOTAL	35 362,77	39 080,98	10, 51

Source : CSE (2013)

En effet, les changements majeurs pour les zones agricoles se caractérisent à travers la conversion de parcelles rizicoles en surfaces de tannes, au niveau des bas-fonds. À ce niveau, les statistiques révèlent une perte de rizières de l'ordre de 1894 ha entre 1972 et 2016. Les anciennes rizières abandonnées se transforment progressivement en tanne surtout dans la zone de Thionck-Essyl, dans les vallées de Bélaye, Diannah, Niafrang, dans la partie est du village vers Kabadio, Kafountine et dans l'île de Niomoune. Il en est de même dans la zone des Kalounayes. Cette perte de rizières s'explique aussi par l'ensablement de certaines parcelles rizicoles. C'est le cas dans une partie de la vallée de Sindian, d'Abéné, de Bignona et de Suelle. L'ensablement des parcelles rizicoles prend des proportions de plus en plus inquiétantes à cause du déboisement des lisières des rizières. En 2016, une grande partie de la vallée séparant la commune de Bignona au village de Tenghory n'a pas été valorisée à cause de l'ensablement et un trop plein d'eau pluviale très mal gérée. Ce processus d'ensablement est directement lié à l'exploitation de la forêt et à l'urbanisation, accélérant l'érosion hydrique. Sur le plateau, on note une conversion des zones de culture de plateau en boisements clairs du fait de la longue durée des jachères.

Figure 7 : Évolution des feux types de feux de brousse dans le département de Bignona de 2012 à 2018



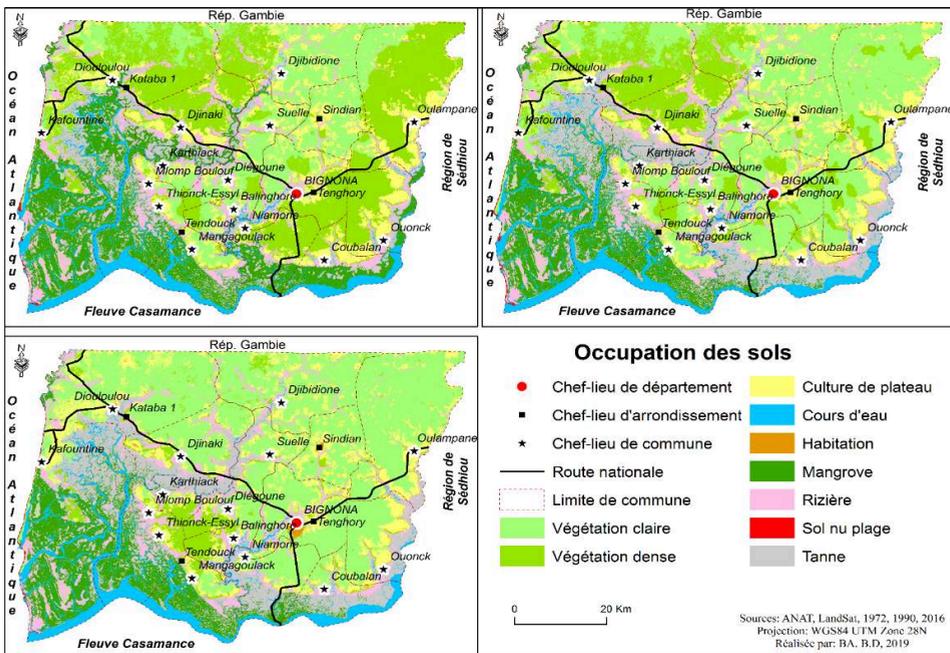
Source : CSE (2018)

Cette conversion s’explique par le recul des activités agricoles. Non exploités depuis plusieurs décennies, certains champs sont progressivement passés de l’état de jachère à l’état de brousse. Cette situation est observée dans les villages abandonnés dans l’arrondissement de Sindian. Dans certaines zones, les zones de culture de plateau sont aussi progressivement remplacées par des vergers et par les habitations du fait de l’extension spatiale des petites et moyennes villes de la

zone comme Bignona, Diouloulou, Kafountine, entre autres. C'est d'ailleurs ce qui explique l'augmentation des surfaces bâties (progression de 207, 32%). Cette forte urbanisation est aussi liée au conflit dans la mesure où ces nouveaux arrivants ont quitté leurs villages pour les zones plus sécurisées. Pour ce qui concerne la zone de végétation, les changements majeurs à ce niveau se caractérisent par une modification des forêts denses vers des faciès végétaux plus clairs. En effet, aujourd'hui, l'un des facteurs responsables de la modification de la forêt dans cette partie de la Basse Casamance est l'action de l'homme à travers la coupe abusive et les feux de brousse répétitifs. Les rares espaces encore relativement denses sont constitués par les forêts dites sacrées et les zones où les rebelles menacent les coupeurs à l'image des zones de Tendouck et de Diégonne.

La figure 8 et les statistiques du tableau 5 entre 1972 et 2016 montrent une dynamique assez importante des classes d'occupation des sols.

Figure 8 : Évolution de l'occupation des sols dans le département de Bignona de 1972 à 2016



Au regard des résultats de la dynamique d'occupation des sols, l'on se rend compte que l'état de dégradation des forêts du département a également des impacts sur la situation rizicole du département à travers l'ensablement.

Tableau 5
Taux de progression/Régression pourcentage des classes d'occupation des sols de 1972 à 2016

Classes	1972-1990	1990-2016	1972-2016
Eau	-0,7	-2,0	-2,7
Mangrove	-30,8	1,7	-29,7
Tanne	49,3	1,7	51,9
Rizière	-1,2	-3,0	-4,1
Culture de plateau	0,9	2,1	3,0
Habitation	47,2	108,8	207,3
Forêt claire	60,6	29,4	107,7
Forêt dense	-44,8	-66,2	-81,3
Sol nu plage	8,8	-19,5	-12,5

Source : Résultats de la cartographie d'occupation des sols

Conclusion

À la lumière des résultats de l'analyse sur les conséquences du conflit de Casamance sur les ressources forestières, retenons que les massifs forestiers du département de Bignona sont très vulnérables aux assauts des hommes. L'environnement forestier se caractérise par une dégradation rapide et brusque prenant des proportions de plus en plus inquiétantes. L'avenir des forêts se pose avec acuité, lorsque nous savons qu'il ne reste actuellement que des reliques de forêts naturelles dans le département pour ne pas dire en Casamance. Le peu de grands arbres qui résiste encore se trouve dans les cimetières (un caractère sacré des lieux), le long des axes, une manière de déguiser ce qui se passe à l'intérieur. Dans les plantations forestières (Bignona, Tenghory, Boutolatte) de teck, seuls les rejets sont visibles. Les connaissances réelles sur les superficies des forêts ne sont pas disponibles du fait du manque d'inventaires sur l'ensemble des massifs forestiers. À cela s'ajoute le manque de maîtrise des flux nébuleux de bois qui quittent le département vers les autres régions et vers la Gambie voisine. Aujourd'hui, la naissance d'une filière nébuleuse qui attire des acteurs aux intérêts cryptopersonnels, fragilisant davantage les formations forestières. L'argent devient un élément qui envenime les relations entre la société et son environnement. Une prise de conscience est nécessaire et l'application stricte des textes en vigueur une urgence pour sauver ce qui reste de ces formations végétales.

Références

- Ba, B. D. (2019). *Dynamiques spatio-temporelles des paysages et développement dans le département de Bignona (Basse-Casamance septentrionale, Sénégal)*. Thèse de doctorat, Université Assane Seck, Ziguinchor, Sénégal.
- Badiane, S. D., & Coly, A. (2009). La forêt, entre expression culturelle et conservation durable dans un espace semi-urbain. *Seminarul Geografic "D. Cantemir"*, 29, pp. 121-132.
- BBC. (2018, 19 juillet). Le trafic de bois menace la forêt en Casamance. *BBC News Afrique*. <https://www.bbc.com/afrique/44886233>
- BBC. (2020, 12 mars). Trafic de bois: Le reportage de la BBC fait le tour du monde. *Sénégal Black Rainbow*. <https://www.senegalblackrainbow.org/2020/03/12/trafic-de-bois-le-reportage-de-la-bbc-fait-le-tour-du-monde/>
- Bodian, A. B., & Ndiaye, I. (2010). *Étude sur l'approvisionnement des communes de Ziguinchor et Bignona en bois énergie issue du massif des Kalounayes*. PERACOD (Programme pour la Promotion de l'Électrification Rural et de l'Approvisionnement durable en Combustibles Domestiques).
- CE-FAO. (2000). *Collecte et analyse de données pour l'aménagement durable des forêts - Joindre les efforts nationaux et internationaux*. Programme de partenariat CE-FAO (1998-2002).
- CSE (Centre de Suivi Écologique). (2013). *Rapport de suivi des feux détectés par les capteurs MODIS*.
- CSE (Centre de Suivi Écologique). (2014). *Rapport de suivi des feux détectés par les capteurs MODIS*.
- CSE (Centre de Suivi Écologique). (2018). *Rapport de suivi des feux détectés par les capteurs MODIS*.
- Diabang, S. (2016). *Bois-énergie et fumoirs au quai de pêche de Kafountine (Basse Casamance)*. Mémoire de master en Environnement et Développement, Université Assane Seck, Ziguinchor, Sénégal.
- Diallo, A. (2012). *Sénégal méridionale, du conflit Casamançais aux nouveaux trafics. Colloque Complexe « Sécurité et développement », organisé par le Secrétariat du Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest (CSAO/OCDE), Paris, 12 juin*.
- Gorée Institute. (2015). *Conflit et paix en Casamance. Dynamiques locales et transfrontalières*. Auteur.
- Kane, A. (2007). La Casamance. In P. Ndiaye (dir.), *Atlas de l'Afrique: Sénégal* (pp. 120-123). Les éditions J. A.
- Mané, B. (2016). *Dynamiques des espaces ruraux en situation de conflit: Cas de la commune de Djibidione*. Mémoire de Master 2, Département de Géographie, Université Assane Seck, Ziguinchor, Sénégal.
- Manga, A. (2006). *L'arbre, le chantier, la meule: Glissement vers la fin d'une logique de prélèvement « pérenne ». Analyse et cartographie de la production du charbon de bois dans le département de Tambacounda (Sénégal)*. Thèse de doctorat, Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Université Cheikh Anta Diop, Dakar, Sénégal.
- Marut, J.-C. (1999). *La question de Casamance (Sénégal). Une analyse géopolitique*. Thèse de doctorat, Saint-Denis, Université Paris 8, France.
- Marut, J.-C. (2010). *Le conflit de Casamance: Ce que disent les armes*. Karthala.

- République du Sénégal. (1998). Code forestier, loi n° 98/03 du 08 janvier 1998 et décret n° 98-164 du 20 février 1998, portant code forestier. <http://www.jo.gouv.sn>
- Sadatchy, P. (2011, 23 novembre). *Mouvement des forces démocratiques de Casamance. Fiche documentaire*. Note d'Analyse du GRIP (Groupe de Recherche et d'Information sur la Paix et la Sécurité). https://archive.grip.org/fr/siteweb/dev_f2aa5356.asp.html
- Sané, T. (2017). *Vulnérabilité et adaptabilité des systèmes agraires à la variabilité climatique et aux changements sociaux en Basse Casamance (Sud-Ouest du Sénégal)*. Thèse de doctorat de Géographie et Environnement, Université Cheikh Anta Diop de Dakar & Université Sorbonne Paris Cité.
- Smith, W. (2002). Le problème mondial de l'exploitation forestière illégale. *OIBT Actualités des Forêts Tropicales*, 10(1), 3-5.